

LABEL QUALITÉ
● SYSTÈME
ORGANISME CERTIFICATEUR



Qualiopi 
processus certifié

L'essentiel de la
Certification QUALIOPi
selon le Référentiel National Qualité

Qu'est-ce que la certification QUALIOPi ?

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers (certificateur), des prestataires réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un Référentiel National unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Initialement prévue en remplacement du Datadock au 01/01/2021, et compte tenu des conditions particulières liées à la crise sanitaire du Covid 19 l'Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 reporte cette échéance au 01/01/2022

Ce Référentiel National unique a pour objectif d'harmoniser la qualité de l'offre de la formation professionnelle à travers des modalités d'audit communes pour tous les prestataires.

Les textes de référence

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle. Il définit les critères et principes généraux de la certification.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038565246&categorieLien=id>

Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au Référentiel National sur la Qualité des actions concourant au développement des compétences. Il définit les critères du référentiel et à qui ils s'adressent.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038565259&categorieLien=id>

Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R 6316-3 du code du travail

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038565312&categorieLien=id>

Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D 6316-1-12 du code du travail

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038565293>

Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000041776899

Concernant le report de la certification Qualiopi au 01/01/2022 pour l'ensemble des prestataires concourant au développement des compétences. Guide de lecture du Référentiel National Qualité

Ces textes sont complétés par un Guide de lecture publié par le Ministère du Travail, qui apporte des précisions sur les modalités d'audit et les attendus pour chaque indicateur visé.

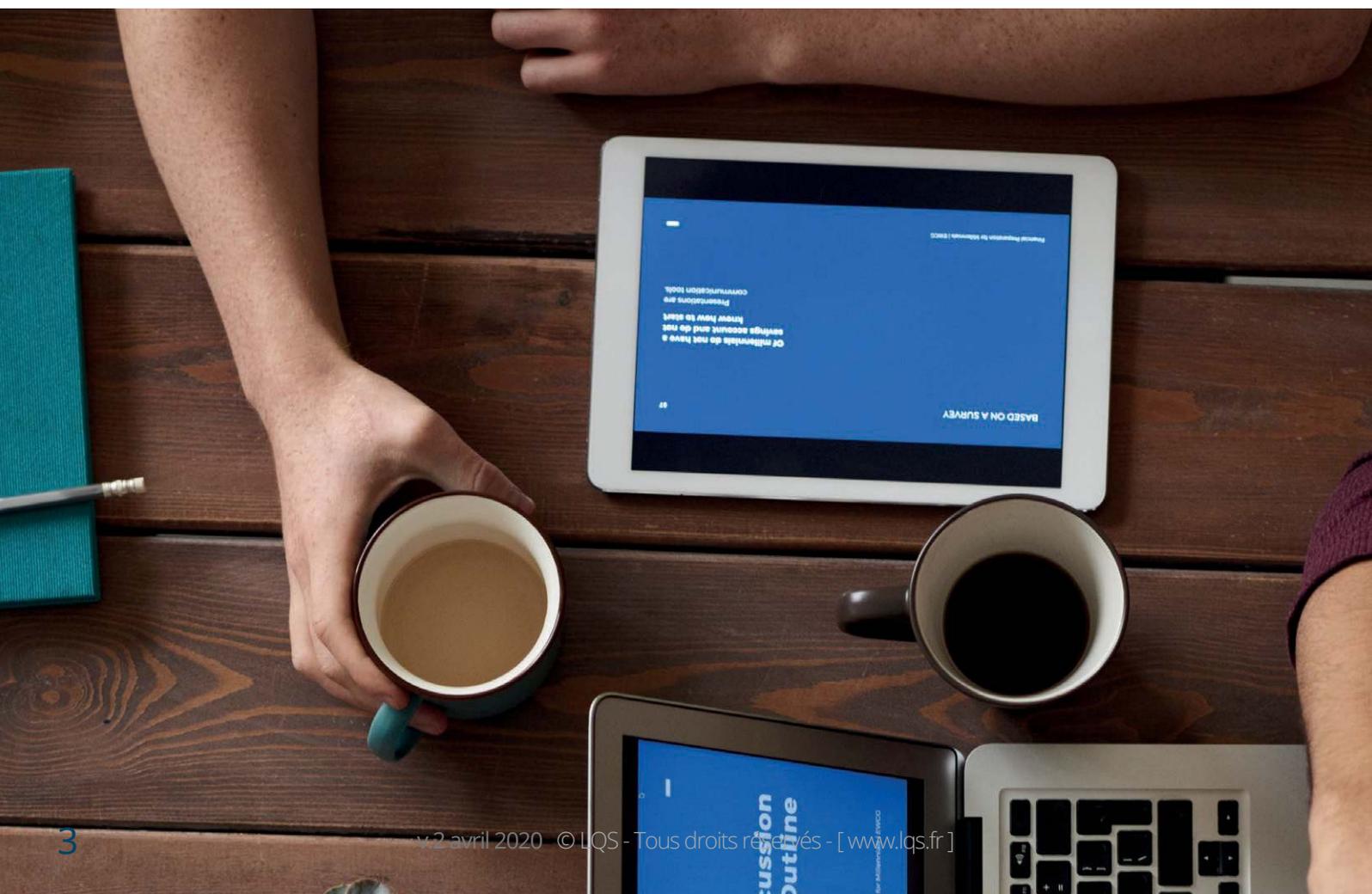
<https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>

Qui est concerné ?

La certification QUALIOPI concerne tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences telles que définies dans l'article L6313-1 du Code du Travail à savoir :

Article L633-1 (Type d'actions)	Prestataires
Actions de formation (1°)	Organismes de Formation (OF)
Bilans de compétences (2°)	Centres de Bilan de Compétence (CBC)
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV (3°)	Prestataire de Validation des Acquis et de l'Expérience (VAE)
Actions de formation par apprentissage au sens de l'article L6211-2 (4°)	Centre de Formation des Apprentis (CFA)

Votre certificat portera en mention la portée des actions couvertes qui pourront alors faire l'objet d'un financement public ou mutualisé.



QUALIOPI: une marque déposée



QUALIOPI¹, la marque d'identification de la Certification Qualité des prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

Elle a pour objectif :

- ✓ D'attester de la qualité des processus mis en œuvre par les prestataires
- ✓ De proposer une plus grande lisibilité de la qualité de l'offre de formation auprès des parties prenantes (entreprises, bénéficiaires, financeurs)



Une fois certifié vous disposez du droit d'usage de la marque des fins de communication.

Les règles d'utilisation et les modalités graphiques sont remis par l'organisme certificateur dès lors que la certification est obtenue.

Le logo QUALIOPI doit être clairement accompagné de la mention déterminant les actions qui sont couvertes par la certification.

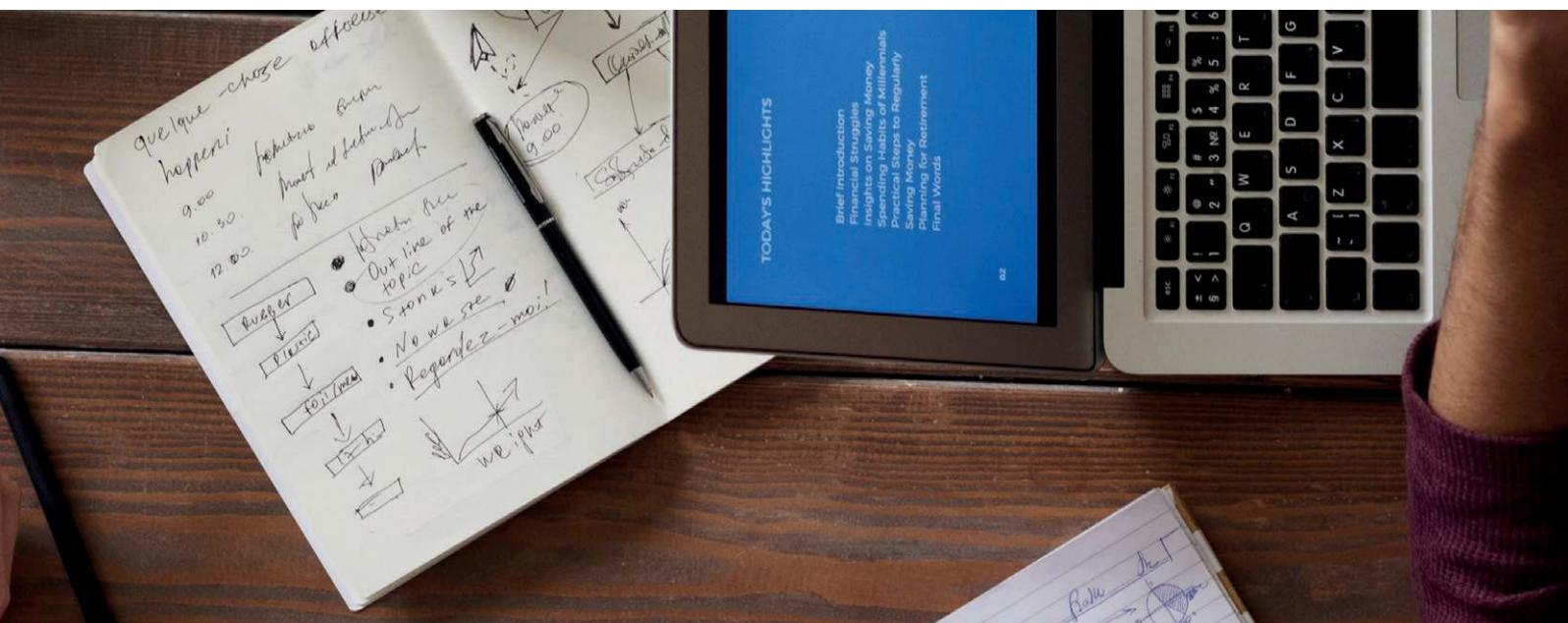
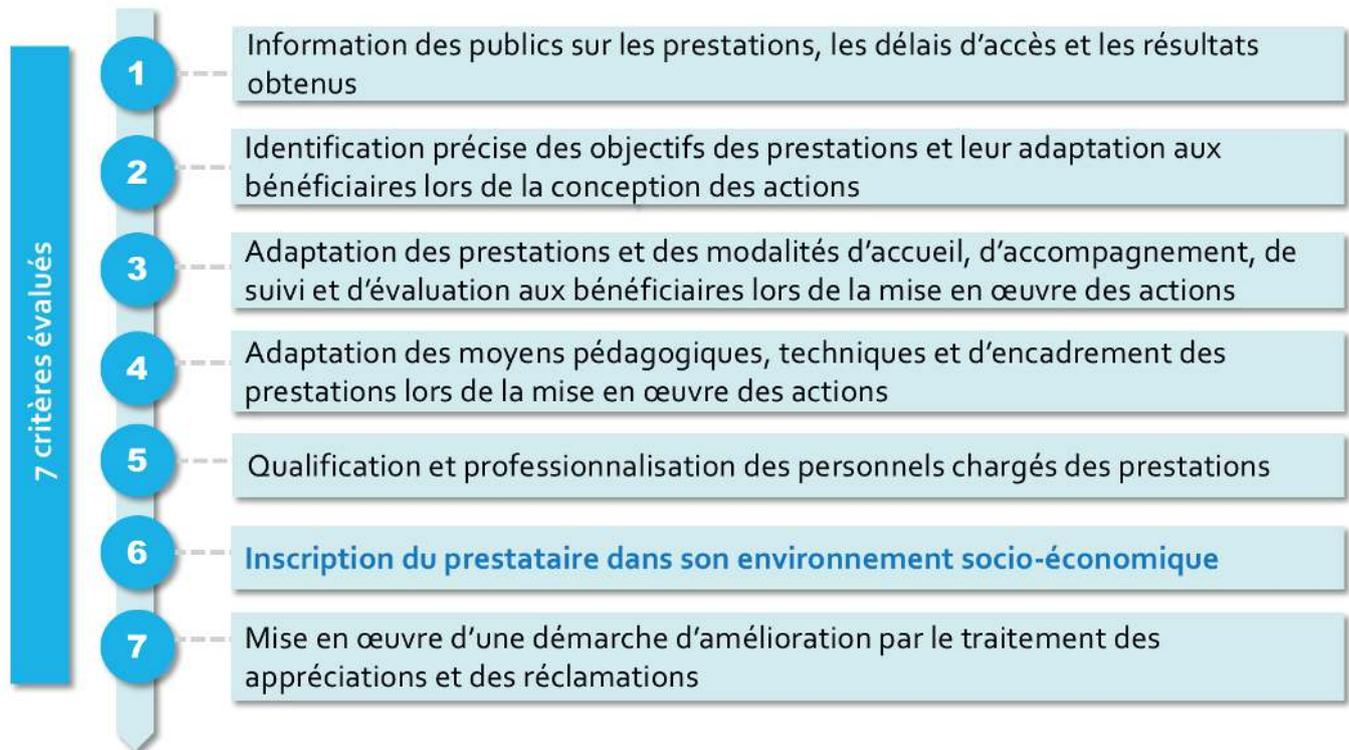
Nous vous rappelons que cette marque est déposée auprès de l'INPI. Elle ne peut donc pas être utilisée tant que la certification n'a pas été délivrée.

QUALIOPI est un outil précieux pour informer vos clients et partenaires de votre engagement Qualité et de la qualité des prestations proposées.

¹ : Marque déposée à l'INPI. Utilisation soumise à l'obtention de la certification délivrée par l'organisme certificateur

Le Référentiel National Qualité

- ▶ Un référentiel unique : 7 critères (32 indicateurs)
- ▶ 22 indicateurs dit de « tronc commun » et 10 indicateurs spécifiques, selon la catégorie d'activités exercée.



Quel lien avec DATADOCK ?

	
OF uniquement	Tous les PRESTATAIRES de formation (OF - VAE - CBC - CFA)
6 Critères qualité	7 Critères Qualité (7 ^{ème} critère environnement socio-économique)
21 indicateurs	32 indicateurs maximum -22 tronc commun -10 spécifiques suivant action
Déclarer (auto-déclaration)	Démontrer
Élément de preuve	Élément de preuve + Expliquer le processus opérationnel
En ligne	Audit sur site et à distance
Pas de durée de validité ni nécessité de mise à jour	Validité 3 ans <ul style="list-style-type: none"> • Audit initial sur site • Audit de surveillance entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois à distance (ou sur site suivant certaines conditions) • Audit de renouvellement avant l'échéance • Nouveau cycle avec un audit de renouvellement
Réalisé par l'Organisme	Réalisé par un Organisme Certificateur

Lexique

OF = Organisme de Formation

OC = Organisme Certificateur

CFA = Centre de Formation des Apprentis

VAE = Validation des Acquis de l'Expérience

CBC = Centre de Bilan de Compétences

Les acteurs et le périmètre de la démarche



Durée d'audit

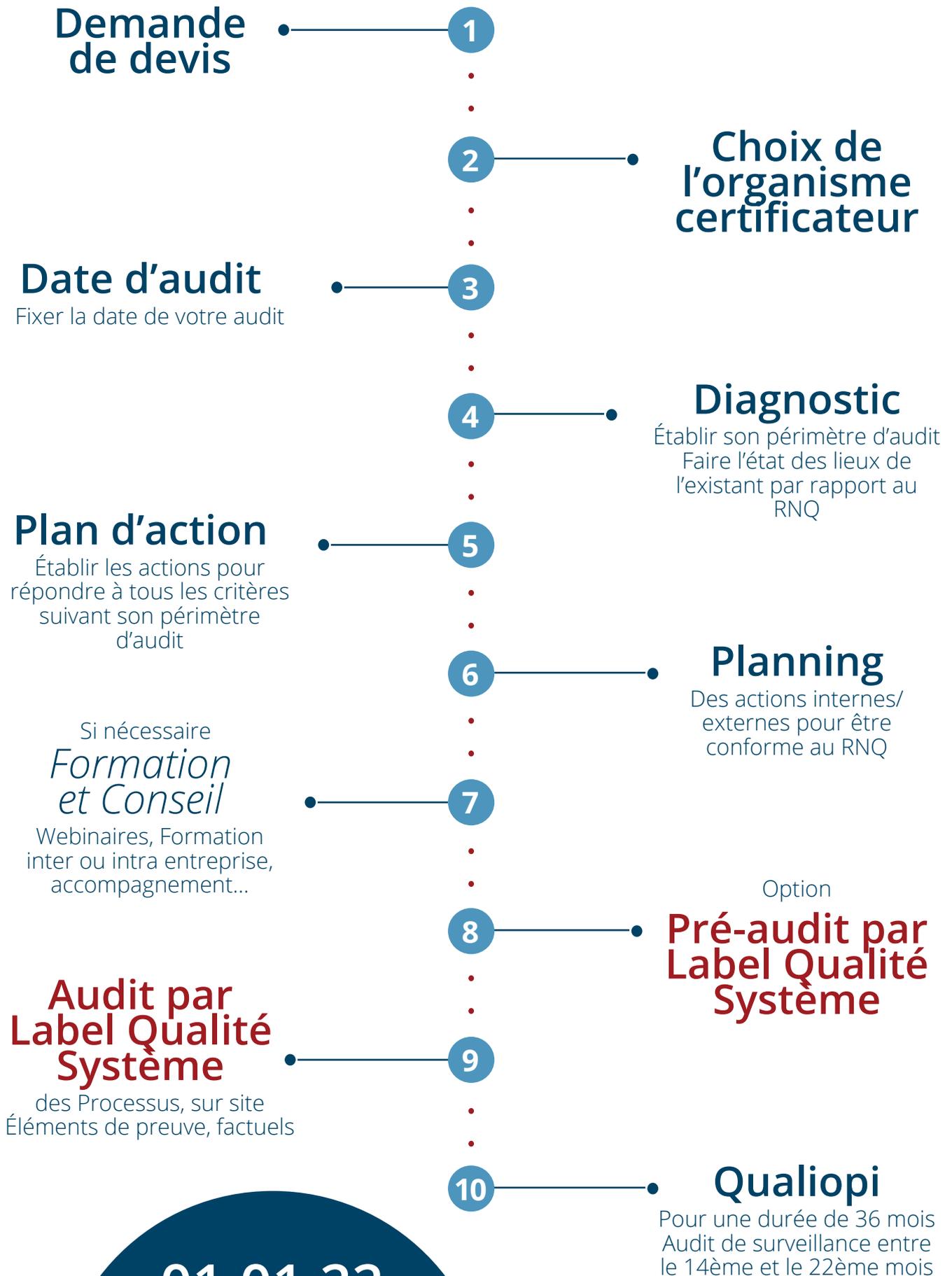
L'Arrêté du 6 juin 2019 permet d'identifier les temps d'audit suivant la/les catégorie(s) d'action(s) et le CA réalisé (dernier BPF – Bilan Pédagogique et Financier- déclaré) au moment de la signature du contrat

Catégories d'action		Durée de base	L.6313-1 - 1 ^o	L.6313-1 - 2 ^o	L.6313-1 - 3 ^o	L.6313-1 - 4 ^o	Echantillonnage de sites
			<i>Action de formation</i>	<i>Bilan de Compétences</i>	<i>VAE</i>	<i>Apprentissage</i>	
Cycle 1	Initial CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	
Surveillance	CA < 750 000 €	0,5 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr
	CA >= 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	par site échantillonné
Cycle 2	Renouvellement CA < 150 000 €	1 jr	+0 jr	+0 jr	+0 jr	+0,5 jr	+0,5 jr
	CA >= 150 000 et < 750 000 €	1 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	par site échantillonné
	CA >= 750 000 €	1,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+0,5 jr	+1 jr	

Les prestataires disposant d'une **certification ou labellisation relevant du CNEFOP** en cours de validité bénéficient de **durée d'audit allégée** :

Catégories d'action		Durée de base	L. 6313-1-1 ^o	L. 6313-1-2 ^o	L. 6313-1-3 ^o	L. 6313-1-4 ^o	Echantillonnage de sites
			<i>Action de formation</i>	<i>Bilan de Compétences</i>	<i>VAE</i>	<i>Apprentissage</i>	
Initial	CA < 750 000 €	0,5 jr	+ 0 jr	+ 0 jr	+ 0 jr	+ 0,5 jr	+ 0,5 jr
	CA >= 750 000 €		+ 0,5 jr	+ 0,5 jr	+ 0,5 jr	+ 0,5 jr	par site échantillonné

Feuille de route de la certification



01.01.22

Votre parcours de certification avec Label Qualité Système

Nos engagements



Un interlocuteur
dédié



Un devis sous 48h
maximum



Contact téléphonique
de 9h à 17h
du lundi au vendredi
au **04 94 06 19 90**



Rappel sur
demande

Pour faire une
demande de
devis

Sur notre site internet en cliquant ici : www.lqs.fr/contact

Devis accompagné de nos **règles de certification** et de nos **conditions générales de vente**, en accès libre sur www.lqs.fr.

Une fois le devis
signé

Sous 30 jours nous vous proposerons des dates pour votre audit de certification.

Une fois le devis
signé : 30 jours
avant l'audit

L'auditeur prend contact avec vous afin d'établir le plan d'audit

Le jour de l'audit

L'auditeur suit le plan d'audit annoncé. Une réunion d'ouverture introduit la journée et une réunion de clôture présente les conclusions en fin de journée. L'auditeur émet un avis sur la certification et vous remet le cas échéant l'état des non-conformités identifiées.

Le rapport
d'audit

Une semaine maximum après l'audit, le rapport d'audit vous est communiqué par l'auditeur.

Comité de
certification

Le comité de certification se réunit et examine les rapports d'audit. Il prend la décision de l'octroi de la certification.

Certificat

La certification est délivrée pour 3 ans.
Un certificat numérique et papier vous est adressé accompagné du kit de communication du logo QUALIOPi.

Qui sommes-nous ?

Label Qualité Système est un organisme certificateur accrédité par le COFRAC depuis 2004 (accréditation n°4-0059) pour la certification de systèmes de management ISO 9001 (portée disponible sur www.cofrac.fr)

Depuis décembre 2019, Label Qualité Système est reconnu comme organisme certificateur autorisé à délivrer la certification QUALIOPI selon le Référentiel National Qualité par le COFRAC et est présent sur la liste des organismes certificateurs reconnus par le Ministère du travail

1 Un organisme certificateur accrédité COFRAC depuis 2004

COFRAC (portée N° 4-0059 rév. 14).

2 Un organisme certificateur proche de ses clients

3 Un organisme certificateur engagé pour l'environnement

Membre fondateur de l'association «Agir pour la terre».

4 Le professionnalisme de nos équipes d'audit

Nos auditeurs ont tous suivi un cursus de qualification comprenant la validation de leur connaissances sur le champ de la formation professionnelle, ainsi que du Référentiel National Qualité.

Nos auditeurs sont supervisés pour leur technique d'audit par LABEL QUALITE SYSTEME et des groupes de travail sont régulièrement organisés afin de suivre les évolutions réglementaires et les retours des audits réalisés.

5 Label Qualité Système : un acteur de la certification reconnu depuis 2004 en France et à l'étranger

La marque LABEL QUALITE SYSTEME est aujourd'hui reconnue depuis plus de 15 ans par de nombreux acteurs économiques en France et à l'étranger (Industries, sociétés de service, cosmétiques...).

La certification : bien plus qu'un métier, une vocation.

Compétence, impartialité, confidentialité de nos auditeurs et indépendance tout au long du processus de certification sont les valeurs portées par Label Qualité Système.

La qualité : outils de pilotage et levier de performance

<p>10 Bonnes raisons de se faire certifier</p>	<p>1 Faire évoluer son organisation et ses collaborateurs autour d'un projet commun</p>	<p>2 Structurer son organisation</p>
<p>3 Optimiser ses ressources humaines et matérielles</p>	<p>4 Homogénéiser ses pratiques et renforcer la qualité de ses produits ou de ses services</p>	<p>5 Améliorer la satisfaction et la prise en compte des exigences Clients pour la certification ISO 9001</p>
<p>6 Réduire son impact sur l'environnement pour la certification ISO 14001</p>	<p>7 Démontrer la conformité de ses prestations au Référentiel National Qualité pour tous les acteurs concourant au développement des compétences (organisme de formation, centre de bilan de compétences, CFA et VAE) faisant appel à des financements publics ou mutualisés pour la certification Qualiopi</p>	
<p>8 Améliorer sa maîtrise de la santé et de la sécurité au travail de ses collaborateurs pour la certification ISO 45001</p>	<p>9 Accéder à de nouveaux marchés (appels d'offre, grands donneurs d'ordre, clients étrangers)</p>	<p>10 Et surtout donner confiance à ses Clients et valoriser ses équipes !</p>

Notre maillage d'auditeurs

DOM-TOM
Réunion
Mayotte

Siège à La-Seyne-sur-Mer (83)

The logo consists of two overlapping circles, one light blue and one dark blue, positioned behind the text. The text 'LABEL QUALITÉ' is in a large, bold, white sans-serif font. Below it, 'SYSTÈME' is in a smaller, white sans-serif font, with a small red dot preceding the word.

LABEL QUALITÉ

• SYSTÈME

ZA Les Playes Jean Monnet Nord
25 allée de Berlin
83500 LA SEYNE SUR MER
FRANCE

+33 (0) 4 94 06 19 90

info@lqs.fr

[Demander un devis](#)

www.lqs.fr

© Label Qualité Système - Tous droits réservés